

Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 12 décembre 2017

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'octobre 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté inchangé à 1,60 % par rapport au mois précédent. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 5 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 190 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'octobre 2016, le taux a diminué de 7 points de base et le volume des nouveaux contrats a diminué de 4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 5 points de base sur un mois pour s'inscrire à 1,82 % en octobre 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 36 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 298 millions d'euros durant le mois d'octobre 2017. En glissement

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

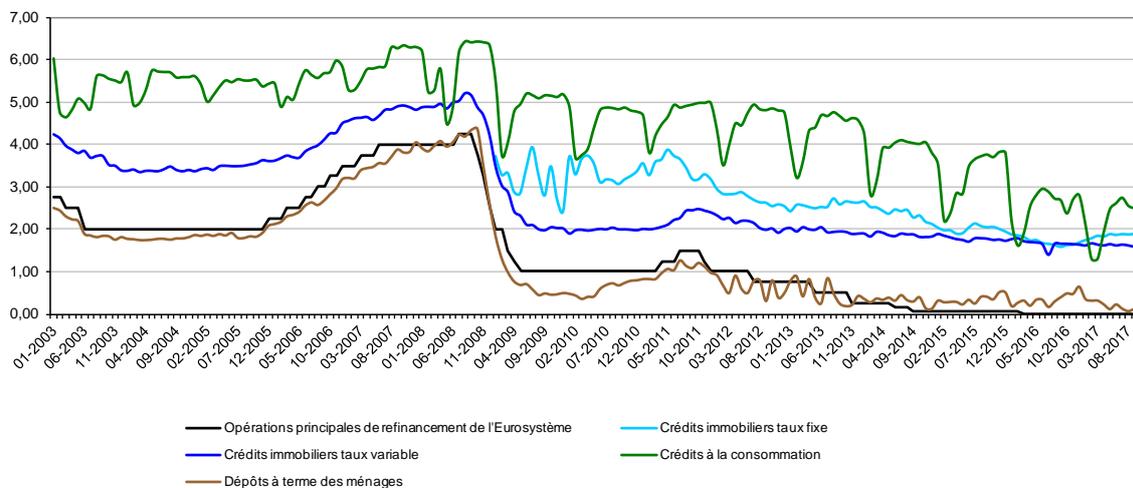
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

annuel, le taux a progressé de 21 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 16 millions d'euros.

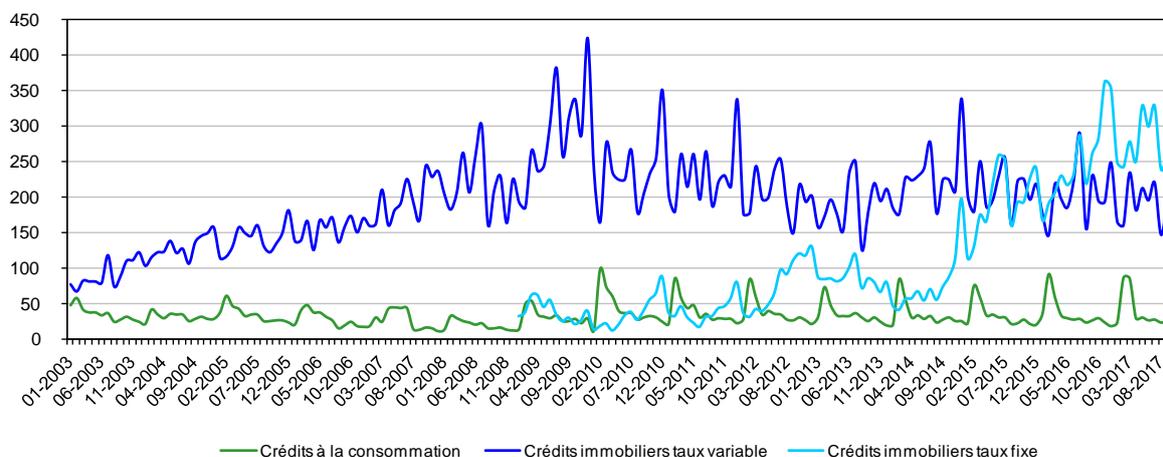
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 6 points de base par rapport au mois de septembre 2017 pour atteindre 2,55 % en octobre 2017. Le volume d'activité est resté relativement stable pour atteindre 25 millions d'euros durant la dernière période d'observation. En glissement annuel, le taux a augmenté de 19 points de base et le volume des nouvelles créances a baissé de 4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 3 points de base pour s'élever à 9 points de base durant le mois de d'octobre 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



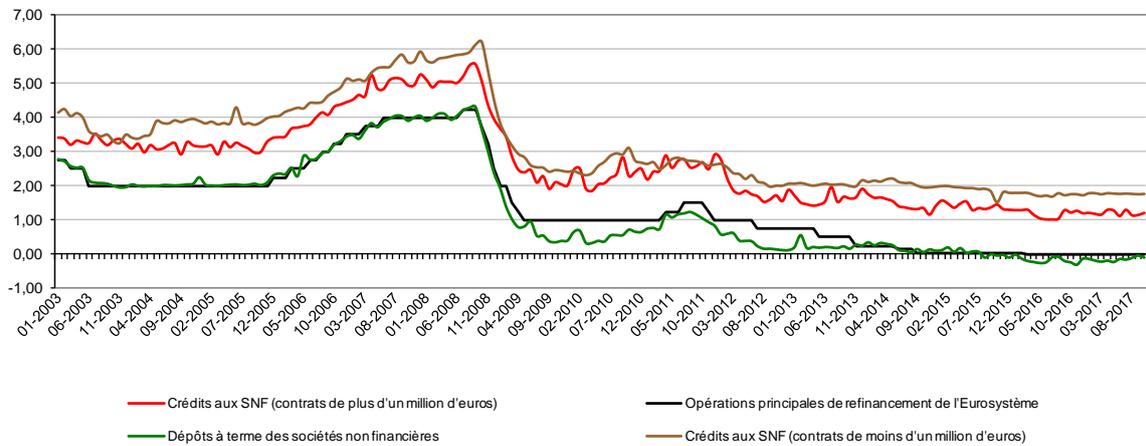
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est resté relativement stable sur un mois pour s'élever à 1,77 % au mois d'octobre 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 34 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 844 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'octobre 2016, ce taux a augmenté de 1 point de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 47 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 6 points de base sur un mois pour atteindre 1,23 % en octobre 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 1 914 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité mensuelle à 5 165 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'octobre 2016, ce taux a diminué de 1 point de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 551 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 6 points de base pour s'élever à -10 points de base au mois d'octobre 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication
 Section Communication
 L-2983 Luxembourg
 Télécopieur: + 352 4774-4910
info@bcl.lu